

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 AVRIL 2009**

L'an deux mil neuf, le vendredi 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian RAGU, 1^{er} adjoint, en l'absence du Maire empêché.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. RAGU, Mme BORDE, M. MEUNIER Mme DAILLY, M BARRIER, Mme BATREAU, M. PETIT, Mme CORMON, MM. GUERIN, JABAUD, Mmes PERIGAUT, C. RICHARD, AOUT, MM. JACSON, JUARROS, BERGER, Mmes MERICI, BOUFFENY, M. GLEYZE, Mmes S.RICHARD, BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET.

EXCUSE :

M. BOURGEOIS

SECRETARE DE SEANCE :

Mme BORDE

POUVOIRS :

Mme SAFORCADA à M. GUERIN

Mme IMIOLEK à M. BERGER

M. BERNARD à M. GLEYZE

M. SOMME à M. JUARROS

M. RAGU excuse l'absence de M. BOURGEOIS, victime d'un accident de la route, et hospitalisé en province.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009

M. RAGU présente le dossier.

Depuis 1996, les taux d'imposition locale sont fixés comme suit :

Taxe d'Habitation	9,83
Taxe Foncière Bâti	13,18
Taxe Foncière Non Bâti	49,03

La reconduction de ces taux sur les bases d'imposition prévues, telles qu'elles ont été estimées pour 2009, produit les valeurs suivantes :

	Produits 2008	Produits 2009	Ecart 2008/2009
T.H	1 111 871 €	1 149 619 €	37 748 €
F.B	1 042 011 €	1 093 545 €	51 534 €
F.N.B	30 202 €	30 546 €	344 €
<i>Total</i>	<i>2 184 084 €</i>	<i>2 273 710 €</i>	<i>89 626 €</i>

Il est proposé au Conseil de reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2009 qu'en 2008, soit

Taxe d'Habitation :	9,83
Taxe Foncière Bâti :	13,18
Taxe Foncière Non Bâti :	49,03

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (M. GLEYE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)

FIXE les taux d'imposition pour 2009 comme suit :

Taxe d'Habitation :	9,83
Taxe Foncière Bâti :	13,18
Taxe Foncière Non Bâti :	49,03

BUDGET PRIMITIF 2009

M. RAGU présente le dossier.

Il rappelle, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, que ce budget donnera lieu à correction par un Budget Supplémentaire à venir, dans la mesure où, compte tenu du contexte local, ce budget a été principalement élaboré par les services en l'absence des élus.

Ce budget repose malgré tout sur des fondamentaux tels que la stabilité fiscale, une proposition d'endettement dans une proportion équivalente à celles des années précédentes, la reprise des Restes à Réaliser et des résultats 2008. Plusieurs opérations sont également proposées, dans la mesure où l'on disposait de tous les éléments financiers.

Le point essentiel de ce budget réside en investissement, et concerne différentes actions d'entretien de la voirie, des trottoirs et de l'éclairage public. Ces opérations, d'un volume financier important, donneront lieu à une planification quinquennale. Les deux exercices à venir nécessiteront vraisemblablement un budget tout aussi important

Une autre opération importante est engagée : l'aménagement piétonnier et piste cyclable des avenues d'Orléans et du Pont Royal, pour lesquelles un chiffre précis est attendu de manière à en permettre la réalisation cette année.

Lorsqu'on procédera à cette planification de cinq ans, les enveloppes seront précisées et détaillées.

M. Ragu précise que dans le document budgétaire (budget général), 2 erreurs se sont glissées et qu'il est nécessaire de procéder à leur modification.

Dans le fonctionnement dépenses (Charges à caractère général)

- Fêtes et cérémonies, lire : 87 900.00 € et non pas 70 900.00 €
- Frais de transports divers. lire : 31 750.00 € et non pas 48 750.00 €

C'est tout en ce qui concerne l'aspect de fonctionnement du budget général.

Section d'investissement (dépenses)

- Mobilier scolaire, lire : 10 000.00 € et non pas 20 000.00 €
- Travaux de voirie, lire : 719 000.00 € et non pas 662 000.00 €
- travaux d'éclairage public, lire : 450 000.00 € et non pas 407 000.00 €

Lors du débat d'orientations budgétaires, 4 points ont été évoqués : le contexte, les paramètres externes, les paramètres internes et la pression fiscale.

1) Le contexte :

L'ensemble doit continuer à s'inscrire dans une transparence des finances locales la plus importante. La persistance d'une volonté d'économies amène à ne négliger aucun poste. L'intercommunalité à laquelle appartient Etréchy a trouvé une certaine stabilité, mais elle peut connaître un périmètre de compétences différent dans les prochains mois ou prochaines années.

2) Les paramètres externes :

Ils ont été évoqués très précisément lors du débat d'orientations budgétaires, s'agissant de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 0,65%, l'augmentation des prix de 2,8% en 2008 et une hausse de salaire des salaires de 0,5% au mois de juillet et de 0,3% au mois d'octobre.

3) Les paramètres internes :

Il s'agit essentiellement de la stabilité fiscale, traduite par le maintien des taux communaux. La taxe professionnelle n'est plus perçue par la commune d'Etréchy, mais par la Communauté de Communes qui en retourne une partie à la Ville.

L'augmentation des bases pour 2008-2009, est de 1,015% sur le foncier non bâti à et de 1,025% sur les autres taxes.

Concernant la capacité d'emprunt, le recours traditionnel à l'emprunt se fera après consultation de nos différents partenaires.

4) La pression fiscale :

Le coefficient de mobilisation est de 0,70%. Le ratio moyen 2007 est de 0,89% au niveau national. Ce coefficient traduit à la fois une relative faiblesse de la pression fiscale sur les ménages, et la marge possible de l'augmenter.

Les 3 axes budgétaires concernent la poursuite de la mise en commun maximale des moyens avec la Communauté de Communes de manière à proposer des services au moindre coût pour l'utilisateur, une augmentation significative de l'autofinancement, par rapport à l'an dernier où il a été à un niveau exceptionnellement bas, et le maintien d'un niveau d'emprunt maintenu au niveau moyen observé sur une longue période.

M. JACSON donne lecture des écritures inscrites au budget :

Fonctionnement Dépenses

- Charges à caractères général (total) :	1 771 053,00 €
- Charges de personnel (total) :	2 389 110,00 €
- Virement à la section d'investissement (total):	890 000,00 €
- Opération d'ordre en section (total) :	161 313,00 €
- Autres charges gestion courante (total) :	263 910,00 €
- Charges financières (total) :	228 389,00 €
- Charges exceptionnelles (total)	1 000,00 €

Total Dépenses : 5 704 775,00 €

Fonctionnement Recettes

- Excédent antérieur reporté (total) :	564 893,98 €
- Atténuation de charges (total) :	193 893,00 €
- Produits des services (total) :	327 595,00 €
- Impôts et taxes (total) :	2 935 881,00 €
- Dotations et participations (total) :	1 472 787,00 €
- Autres produits gestions courants (total) :	199 403,00 €

- Produits financiers (total) :	15,00 €
- Produits exceptionnels (total) :	10 500,00 €

Total Recettes : 5 704 775,00 €

Investissement Dépenses

- Remboursement d'emprunts (total) :	630 487,00 €
- Immobilisations incorporelles (total) :	112 663,00 €
- Subventions d'équipements (total) :	211 898,00 €
- Immobilisations corporelles (total) :	207 591,00 €
- Immobilisations en cours (total) :	1 957 024,00 €

Total Dépenses : 3 129 063,00 €

Investissements Recettes

- Solde d'exécution d'investissement Reporté (total) :	1 565,00 €
- Virement de la section de fonctionnement (total) :	890 000,00 €
- Produits des cessions (total) :	390 000,00 €
- Opération d'ordre entre section (total) :	161 313,00 €
- Opérations patrimoniales (total) :	9 400,00 €
- Dotations fonds divers réserves (total) :	488 999,00 €
- Subventions d'investissements (total) :	487 786,00 €
- Emprunts et dettes assimilées (total) :	700 000,00 €

Total Recettes : 3 129 063,00 €

M. HERVOIR s'interroge sur l'amélioration de l'autofinancement, en se demandant si elle correspond à des dépenses ou des recettes supplémentaires.

M. RAGU répond que l'autofinancement résulte également d'un choix. Ce choix consiste d'atteindre le taux de 50% en autofinancement des investissements de chaque exercice. La comparaison entre 2008-2009 doit tenir compte des investissements particulièrement importants réalisés l'an passé et du niveau d'autofinancement sensiblement inférieur à la moyenne de celui que l'on avait usuellement l'habitude de prévoir.

M. GLEYZE aurait voulu disposer d'un schéma plus simple concernant la répartition des crédits sur les différents secteurs, comme par exemple le scolaire, etc...

M. RAGU répond qu'il se souvient d'un document sous forme de tablette qui présentait cette répartition. Toutefois, ce type d'information et de document a surtout un intérêt au moment du compte administratif et beaucoup moins lors du budget prévisionnel, et d'autant moins à l'instant présent où ce budget prévisionnel sera amendé par un budget supplémentaire.

M. GLEYZE demande à quel moment on obtiendra la traduction des volontés politiques affirmées par la majorité durant la campagne électorale.

M. RAGU répond que l'ensemble des engagements pris concerne l'entretien et la rénovation de la voirie et l'éclairage. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'on ne réalisera pas autre chose. Compte tenu de la conjoncture exceptionnelle de ce début d'année, une présentation plus fine de l'existant devrait pouvoir être faite pour fin juin, l'objectif étant une planification sur 5 ans présentée fin septembre.

M. GAUTRELET indique qu'il votera contre le budget. Sur la forme du budget, il dénonce le manque de clarté des éléments fournis, notamment du fait de l'absence de présentation des mouvements de transferts avec la Communauté de Communes, et plus précisément en ce qui